



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

**Charte d'utilisation à destination
des acteurs du secteur privé**

Avant-propos

Depuis 2022, France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat. Piloté par l'Anah, organisé et cofinancé par l'État et les collectivités territoriales, il permet d'informer, de conseiller et d'orienter les ménages de façon neutre et indépendante, pour réaliser des rénovations de qualité et sécuriser leur parcours.

La mise en visibilité de la marque France Rénov' et de sa gamme d'aides financières associée est aujourd'hui essentielle pour accélérer la dynamique de rénovation énergétique et d'adaptation à la perte d'autonomie. L'État, l'Anah et les collectivités territoriales peuvent compter sur la mobilisation d'un vaste écosystème d'acteurs, publics mais aussi privés, afin de faire **connaître et d'orienter un maximum de ménages vers le service public de la rénovation de l'habitat.**

En application de la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, tout support de promotion ou de publicité proposant des travaux de rénovation énergétique doit désormais faire référence au service public France Rénov'. Ce principe se traduit par l'affichage obligatoire d'un bandeau ou d'un cartouche France Rénov' sur ces supports.

Dans ce contexte, la présente charte vise à garantir une application uniforme de l'identité France Rénov' pour rassurer les ménages, sécuriser leur parcours et lutter collectivement contre la fraude. Elle précise en particulier les principes d'utilisation du bandeau obligatoire France Rénov', ainsi que le bon usage des logotypes de la gamme d'aides France Rénov', à travers des exemples concrets d'application.

La présente charte s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2025-594 du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques, et en application de l'arrêté du 7 juillet 2026 relatif à l'information sur l'existence et le rôle du service public de la performance énergétique de l'habitat dans les supports de promotion ou de publicité proposant des travaux de rénovation énergétique.

L'architecture de marque



Le service public de la rénovation de l'habitat

Niveau 1

Le point d'entrée unique pour bien préparer son projet, obtenir un premier niveau d'information.



L'aide à la rénovation
énergétique



L'aide à l'adaptation
des logements



L'aide contre l'habitat
dégradé et indigne

Niveau 2

Une gamme d'aides resserrée autour de 3 dispositifs, pour la rénovation, l'adaptation de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne.

Sommaire

I FAIRE LA PROMOTION DE FRANCE RÉNOV' : MENTIONS OBLIGATOIRES ET APPLICATION DE LA LOI CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES

- Principes graphiques du bandeau obligatoire
- Règles de construction du bandeau
- Règle sur le nombre de lignes
- Tutoriel de construction du bandeau

II MOBILISER LES LOGOS DE LA GAMME D'AIDES DE FRANCE RÉNOV' : RÈGLES ET PRINCIPES D'UTILISATION

- Utilisation du logotype France Renov'
- Utilisation des logos des marques affiliées

III MISE EN APPLICATION

- Règles générales
 - Flyer
 - Affiche
 - PLV
 - Spot TV
 - Spot Radio
 - Display web (image png)
 - Display web (gif animé)
 - Site web

IV INTERDITS GÉNÉRAUX

- Interdit général
- Interdit site internet

I FAIRE LA PROMOTION DE FRANCE RÉNOV' : MENTIONS OBLIGATOIRES ET APPLICATION DE LA LOI CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES

Principes graphiques du bandeau obligatoire

Règle 1

En application de la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, tout support de promotion ou de publicité proposant des travaux de rénovation énergétique devra faire référence au service public

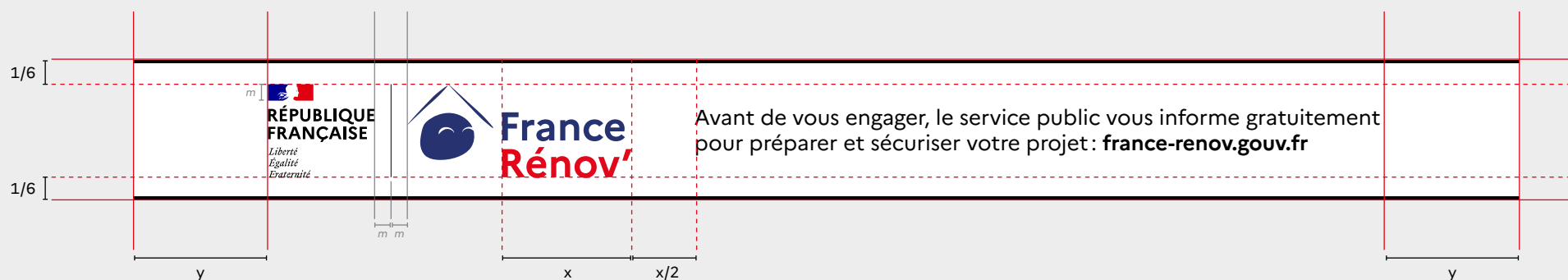
France Rénov'. Ce principe se traduit par :

- l'obligation de faire référence à France Rénov' sur tous les supports de communication via l'affichage obligatoire d'un bandeau ou d'un pavé
- l'obligation pour les sites internet proposant des travaux de rénovation de comporter un lien vers l'URL : **<https://france-renov.gouv.fr/servicepublic>**



Règles de construction du bandeau

Cet asset graphique est fourni clé en main et applicable directement pour un certain nombre de supports. Pour des communications spécifiques, il est possible de reconstruire le bandeau en respectant les règles suivantes :



Le service public vous informe gratuitement
pour préparer et sécuriser votre projet : **france-renov.gouv.fr**

Le message est écrit en typographie Marianne Regular et l'URL en Marianne Bold. L'interlignage est en automatique.

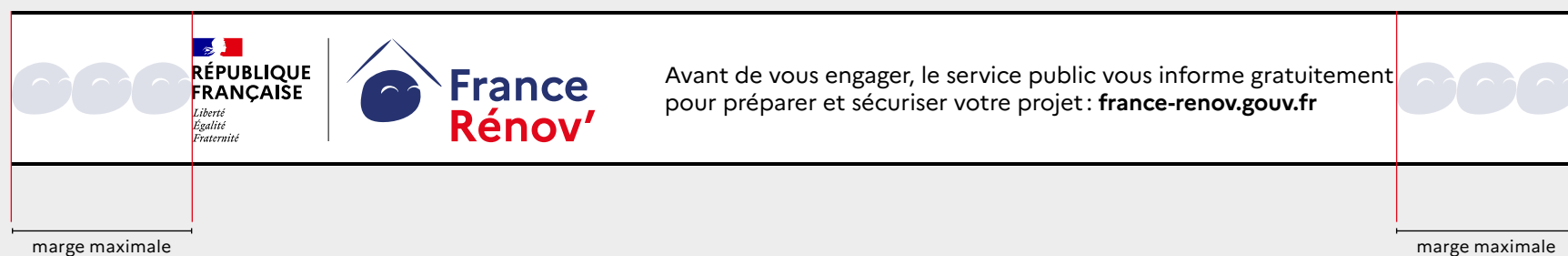
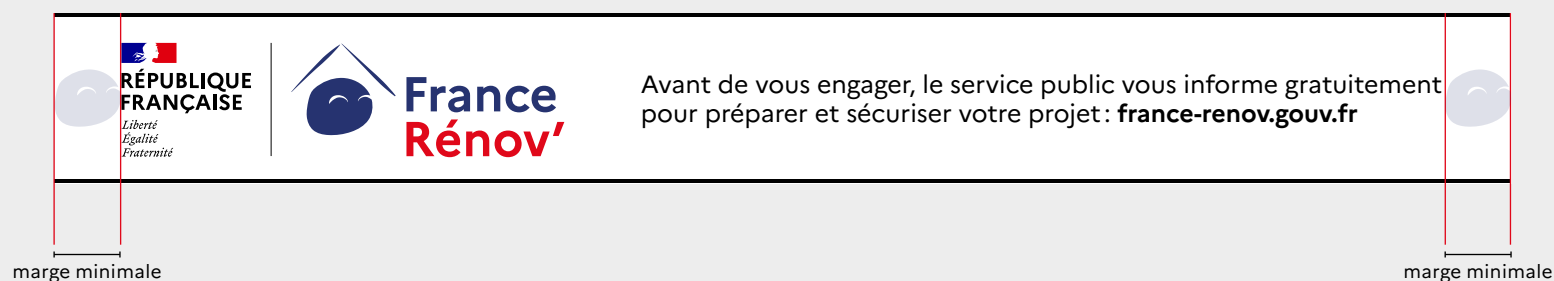
La taille de la typographie et le découpage du texte s'adaptent au format du support (voir slide 9).

Règles de construction du bandeau

Cet asset graphique est fourni clé en main et applicable directement pour un certain nombre de supports. Pour des communications spécifiques, il est possible de reconstruire le bandeau en respectant les règles suivantes :

Règle :

- les marges du bandeau doivent respecter une largeur comprise entre 1 et 3 fois la forme du visage France Rénov'



Règle sur le nombre de lignes

La taille de la typographie et le découpage du texte s'adaptent au format du support. Afin de garantir une cohérence sur l'ensemble des supports, les sauts de ligne doivent être positionnés comme suit :

1 ligne Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet : **france-renov.gouv.fr**

2 lignes Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement
pour préparer et sécuriser votre projet : **france-renov.gouv.fr**

3 lignes Avant de vous engager, le service public
vous informe gratuitement pour préparer
et sécuriser votre projet : **france-renov.gouv.fr**

4 lignes Avant de vous engager, le service public
vous informe gratuitement pour
préparer et sécuriser votre projet :
france-renov.gouv.fr

5 lignes Avant de vous engager,
le service public vous informe
gratuitement pour préparer
et sécuriser votre projet :
france-renov.gouv.fr

Tutoriel de construction du bandeau

Cet asset graphique est fourni clé en main et applicable directement pour un certain nombre de supports. Pour des communications spécifiques, il est possible de reconstruire le bandeau en respectant les règles suivantes :

1

100 %

7 %

Calculer la hauteur du bandeau par rapport à la hauteur du support. Au minimum, elle doit être égale à 7 % de la hauteur du support.

2

1/6

1/6

Diviser la hauteur du bandeau par 6 pour placer le logo République Française et France Rénov'. Conformément à la charte État, placer un trait fin entre les deux logos et respecter un écart égal à la hauteur de la Marianne entre chaque élément.

3

x

x/2

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet: france-renov.gouv.fr

Diviser par 2 la longueur du mot Rénov' pour obtenir l'écart entre le logo France Rénov' et le message.

4

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet: france-renov.gouv.fr

Ajuster la taille de la typographie du message et son nombre de lignes pour assurer la lisibilité.

5

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet: france-renov.gouv.fr

Ajouter les deux liserés noirs à l'intérieur du bandeau. L'épaisseur des liserés est égale à celle de la typographie Bold de l'URL du message.

6

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet: france-renov.gouv.fr

Ajuster les marges du bandeau. Elles doivent respecter une largeur comprise entre 1 et 3 fois la forme du visage France Rénov'.

II MOBILISER LES LOGOS DE LA GAMME D'AIDES DE FRANCE RÉNOV' : RÈGLES ET PRINCIPES D'UTILISATION

Utilisation du logotype France Rénov'

Règle 2

Le logo de l'émetteur ne peut cohabiter ni avec le logo de France Rénov' ni avec ceux des aides associées. S'il souhaite promouvoir le service public France Rénov', l'émetteur doit utiliser la version enrichie du logo.



La mention « Avec France Rénov' » est exclusivement réservée aux acteurs publics du réseau.

Pour permettre aux acteurs privés de faire le relais du service public et des aides, une version enrichie du logotype mentionnant l'adresse de la plateforme numérique a été créée pour France Rénov' et ses marques servicielles (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' et Ma Prime Logement Décent). Les logos peuvent être utilisés seuls ou combinés. Dans le cas de l'utilisation de la version enrichie du logo d'une marque servicielle, l'utilisation de la version enrichie du logo France Rénov' n'est pas nécessaire.

Utilisation du logotype France Rénov'



Règles :

- La version colorée du logotype est à privilégier.
- Dans le cas où le fond de couleur ou fond image altère la lisibilité du logotype, il convient d'utiliser la version du logotype avec un cartouche blanc.
- Le logotype est à utiliser dans une taille permettant la lecture de sa baseline.

Utilisation des logos des marques affiliées

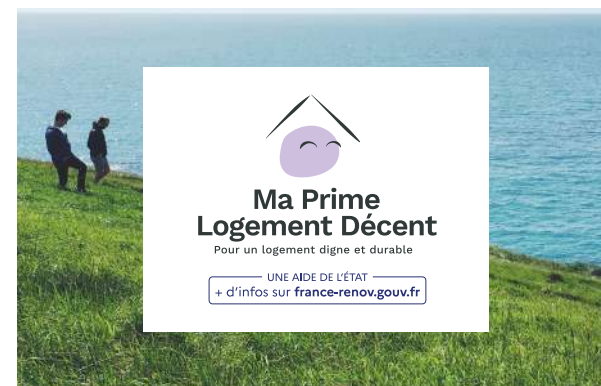
Règle 3

Il est demandé d'utiliser les logotypes France Rénov', MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' et Ma Prime Logement Décent dans leur version enrichie, intégrant la mention « Un dispositif/ Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr » dans un souci de clarté et de sécurisation du parcours des ménages. Ces logotypes ne peuvent jamais être utilisés seuls et doivent systématiquement être accompagnés du bandeau obligatoire France Rénov'.



Utilisation des logos des marques affiliées

Ces règles d'usage s'appliquent pour toutes les aides servicielles - MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' et MaPrime Logement Décent - dont les logos suivent les mêmes principes.



Règles :

- La version colorée du logotype est à privilégier.
- Dans le cas où le fond de couleur ou fond image altère la lisibilité du logotype, il convient d'utiliser la version du logotype avec un cartouche blanc.
- Le logotype est à utiliser dans une taille permettant la lecture de sa baseline.
- Les logotypes ne peuvent jamais être utilisés seuls et doivent systématiquement être accompagnés du bandeau obligatoire France Rénov'.

III MISE EN APPLICATION

Règles générales

En application de la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, tout support de promotion ou de publicité proposant des travaux de rénovation énergétique doit désormais faire référence au service public France Rénov'. Ce principe se traduit par l'affichage obligatoire d'un bandeau ou d'un pavé France Rénov' sur ces supports.



7 % de la hauteur du support

2 % de la hauteur du support

Règles :

- En application de la loi contre toutes les fraudes aux aides publiques, le bandeau France Rénov' est fixe et visible en permanence, en bas du support, sans altération de son contenu.
- Le bandeau France Rénov' doit respecter une hauteur minimum de 7 % de la hauteur du support et se détacher du bas de la page avec un écart minimum de 2 % de la hauteur du support.
- Dans le bandeau d'information France Rénov', seuls la taille de la typographie et les sauts de ligne peuvent varier (voir slide 9). La typographie doit être lisible en toutes circonstances.
- Si le logotype France Rénov' ou celui de l'une de ses marques servicielles est utilisé, il doit être présent et lisible dans sa version enrichie qui intègre la mention « Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr ».
- Dans le cas où le fond de couleur ou fond image altère la lisibilité du logotype, il convient d'utiliser la version du logotype avec un cartouche blanc.

Flyer A5/A6



Règle :

- Le bandeau doit toujours apparaître en première page, au recto.



Pour ce format, un bandeau d'information France Renov' au format jpeg et pdf figé peut être fourni et utilisé clé en main par l'émetteur.

Logo MaPrimeRénov' avec la mention « Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr »

Bandeau d'information France Renov'

Affiche A2/A3/A4

**Lorem ipsum
sit dolor epseteris**

**bénéficiez de
MaPrimeRénov' !**


MaPrimeRénov'
UNE AIDE DE L'ÉTAT
+ d'infos sur france-renov.gouv.fr

Dellene con et volent qui occatium

logoipsum

7 %

2 %

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
 **France
Rénov'**

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement
pour préparer et sécuriser votre projet : france-renov.gouv.fr



Pour ce format, un bandeau d'information France Renov' au format jpeg et pdf figé peut être fourni et utilisé clé en main par l'émetteur.

Logo MaPrimeRénov' avec la mention « **Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr** »

Bandeau d'information France Renov'

PLV

**Règle :**

- Pour ce type de supports, le fabricant peut recommander une marge minimale à respecter en bas du support pour assurer sa lisibilité. Il convient de la respecter.

Logo MaPrimeRénov' avec la mention « Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr »

Bandeau d'information France Rénov'

7 %

Ajuster la marge en fonction des recommandations du fabricant

Spot TV 1920x1080

Règle :

- Le message est fixe et visible en permanence sans altération de son contenu pendant toute la durée de la communication.



Pour ce format, un bandeau d'information France Renov' au format png figé peut être fourni et utilisé clé en main par l'émetteur.

Logo MaPrimeRénov' avec la mention « **Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr** »

Bandeau d'information France Renov'



7 %
2 %

Spot radio

Règle :

- Ce message doit être diffusé immédiatement après le message publicitaire.

**« Avant de vous engager, le service public
vous informe gratuitement pour préparer
et sécuriser votre projet.
Rendez-vous sur le site france-renov.gouv.fr ».**

Display Web (image png) - Cas 1

Logo ipsum

Lorem ipsum

sit dolor tep

Bénéficiez de MaPrimeRénov' !

MaPrimeRénov'

UNE AIDE DE L'ÉTAT
+ d'infos sur france-renov.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS

7 %

2 %

Logo MaPrimeRénov' avec la mention « Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr »

Bandeau d'information France Rénov'

Avant de vous engager, le service public vous informe gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet : france-renov.gouv.fr

Règles :

- La taille de la typographie et les sauts de ligne sont à ajuster pour respecter la construction du bandeau et assurer sa lisibilité (voir slide 9).
- Afin de garantir la lisibilité du bandeau et de ses logos, la hauteur de la Marianne ne doit jamais être inférieure à 6 pixels.
Dans le cas où la taille du display ne permet pas d'assurer la lisibilité du bandeau, il est fortement conseillé de créer un gif animé et d'utiliser la bannière sous forme de packshot final (voir slide suivante).

Display web (gif animé) - Cas 2

Packshot final

Display horizontal



Display carré

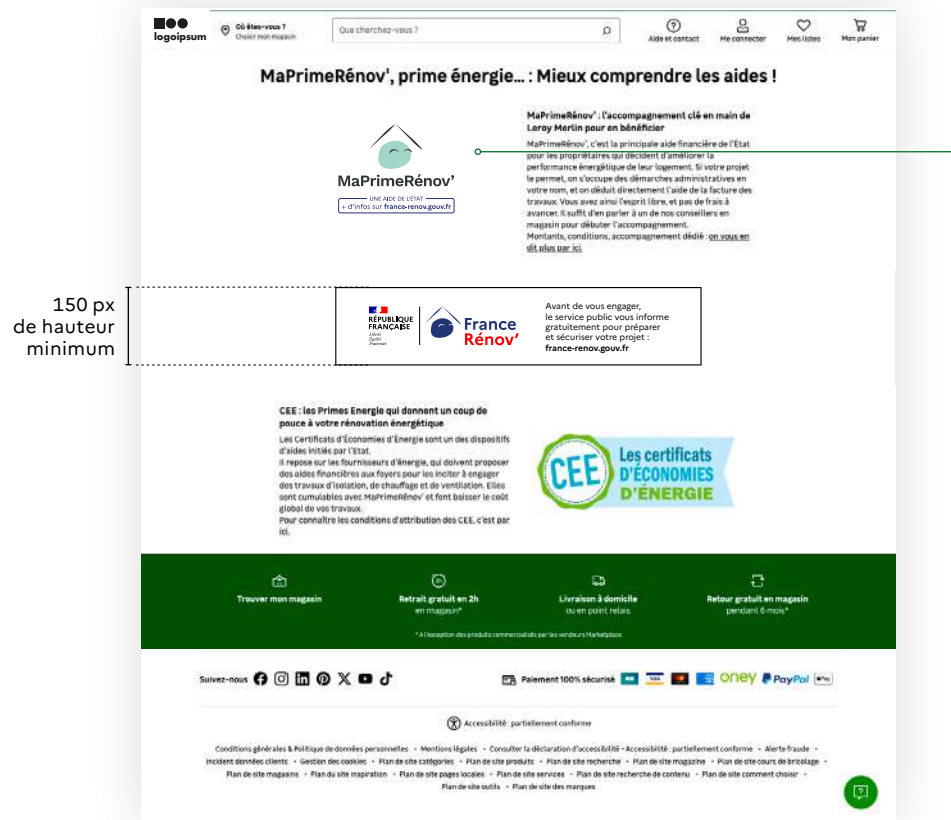


Display vertical

Règles :

- Afin d'assurer la lisibilité du message sur de petits supports de communication animés, le message doit être inscrit sur la totalité de la surface de l'écran de diffusion.
- Le visuel est diffusé pendant une durée de 3 secondes, immédiatement après la communication commerciale, sur un fond blanc avec un liseré noir.

Site web



Desktop

Logo MaPrimeRénov' avec la mention « Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr »

Règles :

- L'encart doit être intégré sur toutes les pages web du site qui font la promotion de travaux de rénovation énergétique. Il doit être présent en haut de page, ou directement à proximité du texte qui mentionne les travaux de rénovation énergétique.
- La hauteur minimale de l'encart à respecter est de 150 px.
- Sur mobile ou tablette, l'encart prend la pleine largeur support.
- L'encart est activable et renvoie vers l'URL : <https://france-renov.gouv.fr/servicepublic>



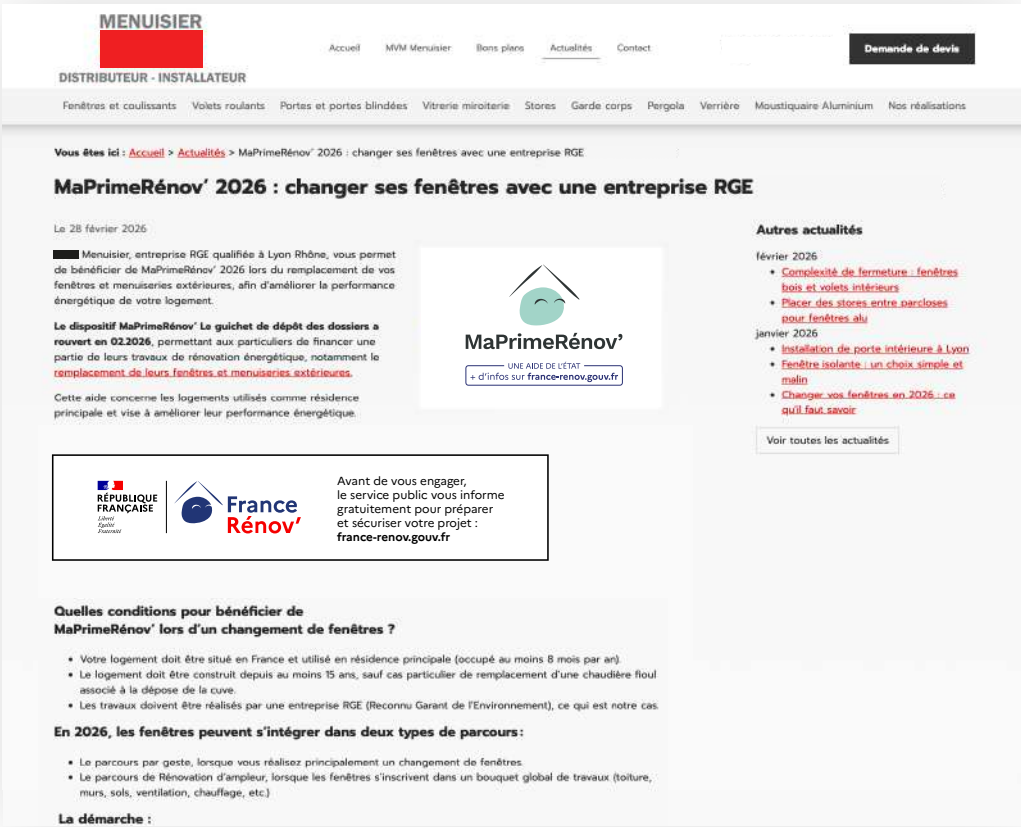
Mobile



Afin de faciliter l'intégration du bandeau d'information France Rénov' sur les sites web, un encart png est mis à disposition. Il peut aussi être développé en HTML si besoin.

Bandeau d'information France Rénov'

Site web



Desktop



Mobile

IV LES INTERDITS

Interdit général



Ne pas faire :

Ne jamais afficher le logo d'une aide seul, sans le bandeau obligatoire France Rénov'

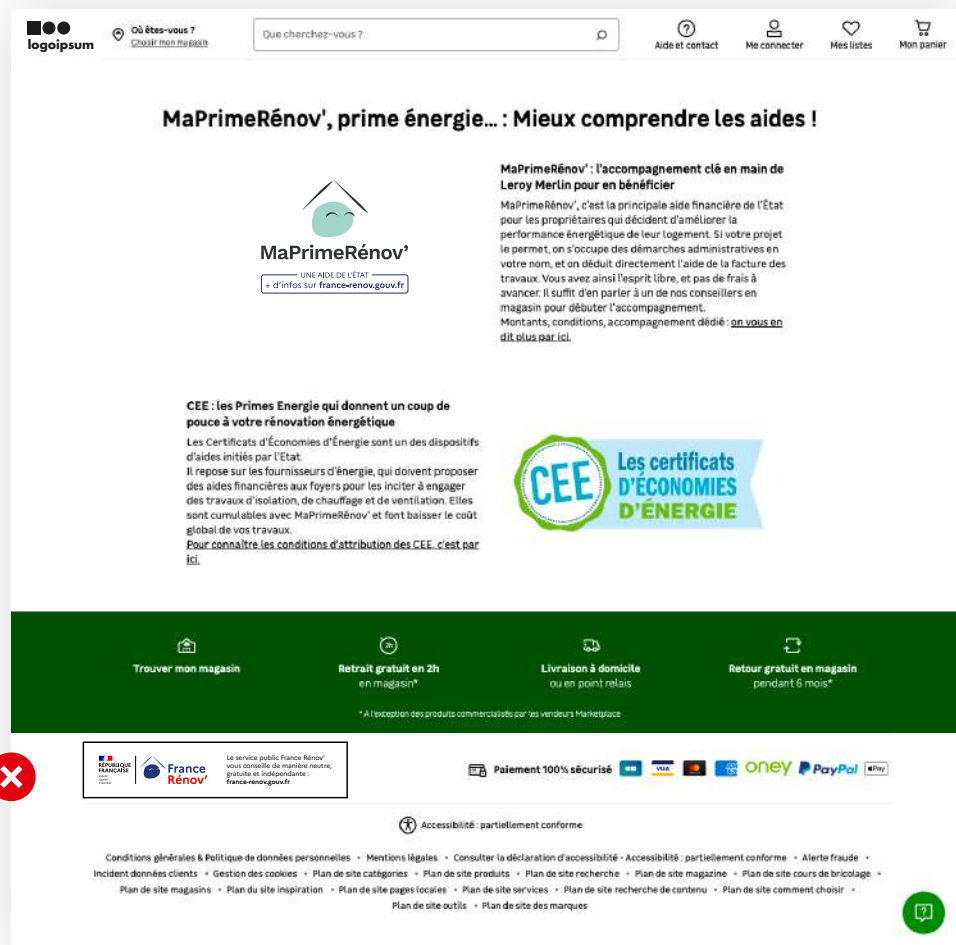
Interdit général



Ne pas faire :

Un acteur privé ne peut pas utiliser le logo d'une aide sans la mention « Une aide de l'État, + d'infos sur france-renov.gouv.fr »

Interdit site internet



Ne pas faire :

Sur les sites web, ne pas mettre un bandeau très discret en fin de page

Une question sur les règles d'utilisation
de nos logotypes ?
Contactez-nous à l'adresse suivante :
partenariatscom@anah.gouv.fr

Les logos sont disponibles sur le lien suivant :
<https://icono.anah.fr/bNUdFf5W5>